



SICAE-OISE
32 Rue des Domeliers
BP 70525 60205 COMPIEGNE CEDEX
<https://www.sicae-oise.fr>
SIRET : 925 620 262 00020
N° de TVA intracomm. : FR 88 925 620 262

facture d'électricité tarif bleu


Numéro d'urgence : 03 44 39 45 08

Référence PDS : 60050/E1/0020335 92




Vos contacts :

Agence de Grandfresnoy
680, route de Chevrières 60680 GRANDFRESNOY
Lundi au Vendredi 8h15/12h30 & 13h30/17h00
Tel : 03 44 926 926 Fax : 03 44 92 71 94

M XXXXXXXX XXXXXX
XXXXX XXXXXXXXXXXXX
60200 COMPIEGNE

Votre référence à rappeler : 00100000020335  1

vos contrat

client titulaire	M Xxxxxxxx XXXXXX
espace de livraison	37 rue de la fontaine BAZICOURT
caractéristiques du contrat n° 69161  2	
offre	tarif bleu
service	heures pleines / heures creuses
puissance souscrite	6 kVA  3
réglage de la protection	30 A
type de compteur	électronique
historique de consommation	
Les valeurs estimées sont présentées en italique.	
kWh	juin 19
hp	5 328
hc	3 556
total	8 884  6

vos facture

(détails au verso)

facture n° 518 du 13/06/2019	
électricité du 01/10/2018 au 01/04/2019 : 3 555 kWh calculés sur la base d'index relevés	
total HT	360,65 €
TVA	87,15 €
autres taxes	117,62 €
total TTC	565,42 €
solde antérieur	888,08 €
net à payer	1 453,50 €  4
Merci de votre règlement avant le 01/07/2019  5	

SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE D'ELECTRICITE
S.A. à Capital Variable - RCS Compiègne B 925 620 262 - Code APE 3513Z

vos règlement

Par carte bancaire	
Par EfiCash	
Par chèque  7	
Par espèces	
Par prélèvement	

vos talon de paiement 8

Nom du client : M Xxxxxxxx XXXXXX
Adresse de livraison : 37 rue de la fontaine BAZICOURT
Référence du compte client : 67047
Référence de la facture : 518
Montant à payer : 1 453,50 €



TRE790001000006704799001453504N

part fixe					€/ an	montant en €	
prime fixe du 1 novembre 2018 au 30 avril 2019 (puissance souscrite de 6 kVA - 6 mois)					96,96	48,48	
part variable					€/ kWh	montant en €	
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)			
du 01/10/2018 au 01/04/2019					compteur n° 031167000669		
heures pleines	3 196	5 328	1	2 132	0,0995	212,13	
heures creuses	2 133	3 556	1	1 423	0,0703	100,04	
total HT						360,65	
taxes et contributions					assiette	taux	montant en €
taxe départementale du 01/10/2018 au 31/12/2018					1 787	0,0031875 €/ kWh	5,70
taxe communale du 01/10/2018 au 31/12/2018					1 787	0,0045 €/ kWh	8,04
taxe départementale du 01/01/2019 au 01/04/2019					1 768	0,00323 €/ kWh	5,71
taxe communale du 01/01/2019 au 01/04/2019					1 768	0,00456 €/ kWh	8,06
cspc					3 555	0,0225 €/ kWh	79,99
cta					37,44	27,04 %	10,12
tva réduite					58,60	5,50 %	3,22
tva					419,67	20,00 %	83,93
total TTC							565,42

communication 14

- part acheminement HT: 154,03 € 15

Ce montant est déterminé à partir du barème national des tarifs d'acheminement.

Une facture de frais ou de démensualisation peut vous être adressée avant la date approximative mentionnée au recto.

Pour connaître, précisément, la date de votre prochaine relève : www.sicae-oise.fr rubrique relevé de compteurs

Vos index peuvent être transmis jusqu'à 3 jours après votre date de relève, via votre espace client (sicaeoise.groupe-sicae.fr) ou le formulaire d'autorelève.

La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) est calculée sur la base de 27,04 % de la part fixe d'acheminement qui comprend la part fixe d'acheminement proportionnelle à la puissance souscrite et les composantes annuelles de comptage et de gestion. Le taux de la CTA est fixé par arrêté ministériel et est susceptible d'évoluer.

Cette facture ne vous dispense pas du règlement du montant antérieur dû à l'échéance précédemment fixée et ne tient pas compte d'un éventuel échéancier en cours.

Cette facture est établie sur la base des mouvements tarifaires décidés par les Pouvoirs Publics à la date du 01/08/2018.

Les tarifs de nos prestations ont été actualisés à la date du 01/08/2018.

Informations prix pratiqués par SICAE-OISE : www.sicae-oise.fr rubrique notre offre ou par téléphone au 03 44 926 926.

Service réclamation SICAE-OISE par courriel sur info@sicae-oise.fr ou par courrier au 32, rue des Domeliers - B.P 70525 COMPIEGNE CEDEX

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de SICAE-OISE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie en vous connectant sur le site www.energie-mediateur.fr ou par courrier postal à l'adresse Médiateur national de l'énergie Libre réponse n°59252 75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le service d'information des pouvoirs publics. N° Vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) Information méthode d'estimation : plus d'infos par téléphone au 03 44 926 926 ou sur www.sicae-oise.fr rubrique Clients > j'estime ma facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Pénalités de retard : taux d'intérêt légal x 3 avec un minimum de perception de 7 euros.

Professionnels : En cas de retard de paiement, une indemnité de recouvrement complémentaire de 40 € est perçue.

Document à conserver 5 ans



1 : Référence à communiquer lors de tout contact avec nos services

2 : Numéro de contrat

3 : Caractéristiques de votre tarif :

Simple tarif (option de base) ou double tarif (option heures creuses)

4 : Montant à régler

5 : Date limite de règlement

6 : Type de votre facture

- Sur relève : votre facture est basée sur le relevé de vos index
- Estimée : votre facture est basée sur l'historique de vos consommations ou à défaut sur une moyenne de consommation de notre clientèle

7 : Les différents moyens de paiement mises à votre disposition.

8 : Coupon détachable

9 : SICAE-OISE ne perçoit pas de prime fixe d'avance.

10 : Les taxes sur la Consommation Finale d'Électricité sont calculées sur la base d'un tarif de 0,076 c€/kWh auquel est appliqué un coefficient multiplicateur de 4,25% pour la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité et de 0 à 8,50 pour la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité. Conformément aux textes en vigueur et sous réserve d'une demande d'exonération, certains usages professionnels de l'électricité sont exonérés.

11 : CSPE

Cette contribution est destinée à financer les surcoûts résultants des politiques de soutien de la co-génération et aux énergies renouvelables (solaire, éolien) ainsi que les surcoûts de prestation dans les départements d'outre-mer et en Corse. Elle est reversée au fonds. Son montant est fixé par les pouvoirs publics et est révisé annuellement.

12 : Depuis le mouvement tarifaire du 15 août 2009, la Contribution Tarifaire d'Acheminement a été retirée des tarifs réglementés de vente et figure désormais sur une ligne distincte de facturation. Elle est calculée sur la base de 27,04% de la part fixe d'acheminement.

13 : Montant à régler

14 : Zone d'information personnalisée

15 : Cette mention constitue une simple information : Le coût de l'acheminement de l'électricité de la centrale électrique jusqu'à votre lieu de consommation. La "part transport" est estimée à 52% du montant HT de votre facture et vous indique par différence le coût de l'énergie (48%) que vous consommez.